



PROTOCOLE POUR LES ÉLÈVES AYANT FAIT DE LA VIOLENCE

Violence ou intimidation « MINEURE »	Actions à mettre en place
* Toujours aviser ou informer la direction *	
Gestes de violences physiques <ul style="list-style-type: none">- Bousculade- « Jambette »- Tirer les cheveux	<input type="checkbox"/> Avertissement <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Retrait de l'activité
Intimidation <ul style="list-style-type: none">- Regarder de travers ou avec un sourire moqueur- Parler « dans le dos »- Révéler des secrets ou menacer de le faire- Menacer de rejet « fais ceci, sinon tu n'es plus mon ami »- Imposer des « initiations »- Exercer un contrôle « tu dois faire ceci pour jouer avec nous »- S'imposer physiquement, jouer les gros bras	
Violence verbale <ul style="list-style-type: none">- Menaces- Insultes- Moqueries- Ton arrogant	
Violence psychologique <ul style="list-style-type: none">- Rejet- Exclusion du groupe ou utilisation d'un enfant comme bouc émissaire	
Violence à caractère sexuel <ul style="list-style-type: none">- « Obliger » quelqu'un à embrasser- Regarder sous les cabinets des toilettes ou dans le vestiaire	



à Violence TOLÉRANCE ZERO

Protocole pour les élèves ayant fait de la violence

Violence ou intimidation « MODÉRÉE »	Actions à mettre en place
* Toujours aviser ou informer la direction *	
<ul style="list-style-type: none">- Exclure du groupe et inciter les autres à exclure « Si tu parles à Marie, tu n'es plus dans notre gang »- Écrire des graffitis concernant une autre personne- Raconter des ragots au sujet d'une autre personne- Dire du mal d'une personne sur les réseaux sociaux- Bousculer- Taxage- Poser des gestes à caractère sexuel devant un autre élève « faire semblant de se masturber ou de faire l'acte sexuel »- Cacher ou briser les choses de quelqu'un « pour rire »	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Avertissement<input type="checkbox"/> Réparation<input type="checkbox"/> Retrait de l'activité<input type="checkbox"/> Récréation préventive



à Violence

TOLÉRANCE ZÉRO

PROTOCOLE POUR LES ÉLÈVES AYANT FAIT DE LA VIOLENCE

Violences ou intimidation « MAJEURE »	Actions à mettre en place
<p>Dans tous les cas de violence majeure, la direction avise les parents du comportement et sont sollicités afin d'être impliqués dans la démarche de responsabilisation de leur enfant.</p>	
Gestes de violences physiques <ul style="list-style-type: none"> - Coups de poings, de pieds - Bagarre - Mettre la sécurité physique des autres en danger : <ul style="list-style-type: none"> o Frapper à l'aide d'un objet sur la personne o Essayer d'atteindre une personne en lançant des objets vers elle (morceaux de glace, roche, chaise) o Attaquer physiquement les pairs et les adultes (frapper, pousser, prendre au collet, faire exprès de lui lancer le ballon au visage ou de la faire tomber, étrangler, ou menacer physiquement quelqu'un, infliger des blessures.) 	1^{ère} infraction <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Retrait au Transit <input type="checkbox"/> Démarche de responsabilité de l'élève <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réflexion sur le ou les comportements <input type="checkbox"/> Réparation <input type="checkbox"/> Rencontre direction avec les parents <input type="checkbox"/> Récréation préventive <input type="checkbox"/> Pas d'accès sur la cour <input type="checkbox"/> Plan d'intervention <input type="checkbox"/> Ajustement du plan d'intervention <input type="checkbox"/> Suspension interne <input type="checkbox"/> Modalités « Je te garde à vue » <input type="checkbox"/> Référence suivi habiletés sociales <input type="checkbox"/> Référence ou informations aux services sociaux <input type="checkbox"/> Lien pédagogique <input type="checkbox"/> Suspension externe <input type="checkbox"/> Travaux communautaires <input type="checkbox"/> Appel à la SQ
Violence à caractère sexuel <ul style="list-style-type: none"> - Toucher les fesses, le pénis ou les seins d'une autre personne - Gestes à caractère sexuel fais en utilisant une autre personne 	2^e infraction
Violence verbale <ul style="list-style-type: none"> - Insulter, injurier verbalement ou par écrit (graffitis, lettre, internet) - Menacer sérieusement la sécurité des pairs ou le personnel de l'école (se faire battre, menacer de mort, de viol ou de s'en prendre à l'entourage) - Harceler sans arrêt au moyen de courriels ou d'appels menaçants 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contrat <input type="checkbox"/> Réintégration progressive
Autres <ul style="list-style-type: none"> - Isoler complètement un enfant - Fuguer de l'école - Consommer de la drogue, en donner aux pairs ou en vendre - Voler, vandaliser ou détruire les biens de l'autre, endommager de façon importante l'environnement physique 	3^e infraction <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Plan d'action ou plan d'aide <input type="checkbox"/> Rencontre intersectorielle (analyse de la situation de l'élève)

* Dans le cas d'intimidation voir procédure prévue à la CSÉ*